

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt le vingt-neuf octobre, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Etienne PIGACHE, en l'absence du Maire empêché.

Etaient présents : MM. : JE PIGACHE, CH. BAGLAND, E. BIZIEUX, X. GRIGNON, D. LEVEAU, O. MACIA, CH. PALCOWSKI, B. SALESSE, H. VERON, Mmes M-H HUON, L. NADOU-CHAUSSON, B. VIGREUX, C. MARIE-JULIE.

Absents : PH. DAMBRINE, T. MORGAND.

Pouvoirs : PH DAMBRINE à JE PIGACHE
T. MORGAND à CH. PALCOWSKI

Secrétaire de Séance : Madame Claire MARIE-JULIE.

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts du SIVOS
- Effacement des réseaux Rue du Colonel Rol-Tanguy
- Décision modificative n°1 – Solde enfouissement des réseaux Rue St Denis
- Demandes de subventions DETR-DSIL-Académie
- Colis Séniors
- Convention de la Gestion eaux pluviales – Rectificatif - Agglo
- Rapport d'activité 2019 – SMAEP
- Questions et affaires diverses

SEANCE

En vue de rendre hommage à M. Samuel PATY, M. JE PIGACHE donne lecture du texte rédigé par M. le Maire.

Une minute de silence a été observée en hommage à M. Samuel PATY et aux dernières victimes survenus à Nice ce jour.

M. JE PIGACHE poursuit en demandant au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal en date du 27 août 2020. Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JE PIGACHE propose ensuite de rajouter à l'ordre du jour la désignation d'un représentant de la CLECT. Le Conseil approuve le rajout à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS

Suite au retrait de la commune déléguée de Veuves au SIVOS ;
Vu la délibération n°12/2020 en date du 07 septembre 2020 du SIVOS ;
Vu l'arrêté préfectoral n°41-2019-05-24-007 en date du 24 mai 2019 ;
Vu la prise de parole de Mme Marie-Hélène HUON, Adjoint au Maire et Présidente du SIVOS, expliquant les motifs de la modification des statuts comme suit :

Article 1 : En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les articles L5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale et les articles

L5212-1 à L5212-34 relatifs aux syndicats de communes, il est créé entre les communes de Monteaux et Mesland, un syndicat intercommunal dont l'objet est défini à l'article 2 et ci-après :

Article 3 : Le syndicat porte le titre de syndicat intercommunal à vocation scolaire de Monteaux-Mesland.

Il est institué pour une durée illimitée.

Son siège social est fixé 50 rue de la Vallée à Monteaux.

Article 4 : Le syndicat est administré par un comité de délégués élus par les collectivités associées dans les conditions prévues aux articles L5212-6 à L5212-7 du code général des collectivités territoriales à raison de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par Commune.

Article 5 : Le comité élit parmi ses membres son bureau qui est composé au moins d'un Président, de deux Vice-Présidents et d'un secrétaire (règles identiques à celles de l'élection du Maire et Adjoints).

Mme HUON communique ensuite le nom des deux vice-présidents (M. MULTEAU et M. ODONAT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts du SIVOS.

Monsieur JE PIGACHE, Adjoint au Maire annonce ensuite que compte-tenu de la modification des statuts, il doit être nommés un délégué titulaire supplémentaire ainsi qu'un délégué suppléant et propose qu'un élu suppléant précédemment élu au SIVOS soit désigné titulaire et que deux autres élus déposent leur candidature en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette proposition.

Ainsi il est proposé aux voix du Conseil la candidature de M. Xavier GRIGNON et Mme Claire MARIE-JULIE, délégués suppléants, et la candidature de Mme Barbara VIGREUX, titulaire.

Le Conseil municipal procède à l'élection, et à la majorité des voix sont élus pour représenter la commune de Monteaux, au sein du SIVOS :

M. Xavier GRIGNON et Mme Claire MARIE-JULIE, suppléants, Mme Barbara VIGREUX, titulaire.

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU COLONEL ROL-TANGUY

M. JE PIGACHE, Adjoint au Maire informe le Conseil de l'étude du projet de lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication à réaliser Rue du Colonel Rol-Tanguy.

Le coût prévisionnel s'élève à 351 745.00 € (part communale) pour le lancement qui se fera sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation et suivant les subventions accordées.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet seront réalisés par le SIDELC et sont rappelés ci-dessous :

| | COUT DES TRAVAUX | | | PARTICIPATIONS | | P A r t H T |
|--------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| | HT € | TVA | TTC € | SIDELC € (80%) | COMMUNE € | |
| <u>Electricité</u> | | | | | | |
| Etude AP | 12 500.00 | 2 500.00 | 15 000.00 | | | |
| Génie civil BT | 205 000.00 | 41 000.00 | 246 000.00 | | | |
| Divers imprévus | 10 875.00 | 2 175.00 | 13 050.00 | | | |
| SOUS-TOTAL | 228 375.00 | 45 675.00 | 274 050.00 | 128 000.00 | 100 375.00 | |
| <u>Eclairage public</u> | | | | | | |
| Etude AP | 2 500.00 | 500.00 | 3 000.00 | | 3 000.00 | |
| Génie civil EP | 90 000.00 | 18 000.00 | 108 000.00 | | 108 000.00 | |
| Divers imprévus | 4 625.00 | 925.00 | 5 550.00 | | 5 550.00 | |
| TOTAL | 97 125.00 | 19 425.00 | 116 550.00 | | 116 550.00 | |
| <u>GC ORANGE</u> | | | | | | |
| Etude AP | 2 000.00 | 400.00 | 2 400.00 | | 2 400.00 | |
| Génie civil FT | 105 000.00 | 21 000.00 | 126 000.00 | | 126 000.00 | |
| Divers imprévus | 5 350.00 | 1 070.00 | 6 420.00 | | 6 420.00 | |
| TOTAL | 112 350.00 | 22 470.00 | 134 820.00 | | 134 820.00 | |
| TOTAL | 437 850.00 | 87 570.00 | 525 420.00 | 128 000.00 | 351 745.00 | TTC |

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux si le Conseil décide d'engager l'opération.

M. JE PIGACHE indique que pour les travaux d'éclairage public, la commune sollicitera les participations financières du SIDELC dans les conditions décrites dans sa délibération n°2016-29 du 15/09/2016.

Que les demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSR seront déposées auprès des institutions afin d'obtenir les aides financières se rapportant à l'enfouissement des réseaux de la rue du Colonel Rol-Tanguy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide au vu du tableau estimatif décrits ci-dessus de :

Donner son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT.

Prendre acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC.

Autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Solliciter pour ces travaux, l'octroi des subventions auprès des institutions au titre de la DETR et de la DSR à hauteur du coût estimatif défini ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - SOLDE ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE ST DENIS

La décision modificative consiste à financer le solde des travaux d'enfouissement des réseaux électrique de la rue St Denis.

Pour ce faire, le transfert de la somme de 2 701.00 € s'effectuera du chapitre 020 au chapitre 204 – Compte 204172.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert défini ci-dessus.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR-DSIL-ACADEMIE

M. JE PIGACHE informe le Conseil que la Préfecture a informé les collectivités le 14 septembre qu'une enveloppe était encore accordée au titre de l'année 2020 pour l'obtention de la DETR et qu'exceptionnellement les projets pourront également être pris en charge dans le cadre de la DSIL.

Puis, il annonce qu'il a été déposé auprès des institutions les demandes de subventions au titre de la DETR, DSIL et de l'Académie relatives à l'achat de matériels informatiques ainsi que pour la création de sept places de stationnement place B. de Montebise.

Le coût estimatif pour l'acquisition de matériels informatiques s'élève à 14 732.63 € HT.

Le coût estimatif pour la création de sept places de stationnement place B. de Montebise s'élève quant à lui à 10 670.50 € HT.

M. JE PIGACHE indique que la commission « Travaux-Bâtiments-Voirie-Cimetière » en charge du dossier, examinera les devis se rapportant aux projets. Le Conseil sera bien entendu informé des avis émis par la commission pour entériner les projets.

M. VERON demande à connaître le détail du matériel informatique et demande pourquoi le SIVOS ne prend pas en charge le tableau interactif.

M. JE PIGACHE donne lecture des devis reçus.

Mme HUON répond que le SIVOS n'a pas inscrit au budget la dépense et que la subvention ne serait perçue que l'an prochain. Le SIVOS n'a pas les moyens d'avancer cette somme.

M. PALCOWSKI indique que pour déposer une demande de subvention il fallait qu'elle soit au minimum de 8 000 € d'où la décision de grouper l'achat de matériel informatique.

Mme HUON annonce que l'an prochain, il sera prévu une dépense pour une autre classe qui pourra être financée par la commune de Mesland.

M. PIGACHE ajoute qu'il y avait urgence à faire la demande de subvention, car c'était une enveloppe supplémentaire et que les premiers dossiers déposés seraient prioritairement subventionnés.

M. VERON revient sur l'achat du matériel informatique et dit que Mme HUON a répondu que le SIVOS n'avait plus d'argent.

Mme HUON répond « Non ». Qu'elle a dit que ce n'était pas prévu au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter pour ces achats, l'octroi des subventions auprès des institutions au titre de la DETR et de la DSIL et de l'Académie.

COLIS SENIORS

Compte-tenu de la crise sanitaire, M. JE PIGACHE propose cette année d'offrir aux séniors de plus de 70 ans un colis gourmand à la place de la journée récréative.

Mme HUON indique qu'il y aurait environ 180 personnes âgées dont une vingtaine de la MARPA qu'une somme de 20 € pourrait être attribuée et que les colis seraient composés de produits artisanaux (un plat, du miel provenant de la Chapelle et des chocolats venant de Blois) et qu'il faudra passer commande pour avoir les produits.

M. PIGACHE indique que la commission fera des propositions et demande ensuite au Conseil de bien vouloir exprimer leur souhait afin de pouvoir en débattre en commission « Fêtes-Cérémonies-Vie associative ».

M. PALCOWSKI indique que la commission devra se réunir très rapidement et qu'il y aura la distribution des colis à faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le principe d'un colis gourmand aux séniors de plus de 70 ans.

CONVENTION POUR LA GESTION L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Lors d'un échange téléphonique, il nous a été indiqué qu'une erreur s'était glissée dans la convention qui apporte désormais les modifications suivantes :

- Le nombre de mètres linéaires : Ont été pris en compte les réseaux séparatifs de plus de 50 ml ainsi que les branchements des habitations, soit 7 ml par branchement ;
- Le retrait des grilles avaloirs dans l'inventaire du patrimoine et dans le calcul de l'évaluation des dépenses ; ces ouvrages relevant de la compétence communale.

M. JE PIGACHE demande au Conseil de bien vouloir approuver la nouvelle convention ainsi que la copie de la délibération afférente, revêtue du contrôle de légalité.

En contrepartie de ces missions déléguées, la commune percevra un remboursement de frais de la part d'Agglopolys.

Le forfait annuel sera fixé à 222.48 € au lieu de 205.97 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'approuver la nouvelle convention de gestion eaux pluviales urbaines ainsi que la copie de la délibération y afférente.

D'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention de gestion.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CLECT

Par délibération n°2020-012 du 12 octobre 2020, le Conseil Communautaire d'Agglopolys a procédé à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et en a déterminé la composition comme prévue à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts.

La commission est composée de membres des conseils municipaux à la majorité des deux tiers et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

M. JE PIGACHE demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la désignation d'un représentant communal et propose la candidature de M. le Maire pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Philippe DAMBRINE, Maire, pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 - SMAEP

M. JE PIGACHE rappelle que le rapport d'activité 2019 du SMAEP a été adressé à tous les conseillers par courriel.

Il informe le Conseil que conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant légal de chaque collectivité doit présenter à son assemblée délibérante le rapport annuel, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice et demande ensuite aux élus s'il y a des interrogations ou des observations à formuler sur le rapport annuel 2019 rassemblant les différents éléments techniques et financiers relatifs aux prix et à la qualité du service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport d'activités 2019 du SMAEP.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION DE M. JE PIGACHE

M. JE PIGACHE informe le Conseil :

- Rappelle les noms des nominés aux commissions communautaires et le mail concernant les propositions de nomination des commissions. Que les attributions ont été faites en fonction des réponses reçues.

M. BAGLAND répond qu'il n'était pas fait mention d'une date de retour de réponse.

M. PIGACHE précise à M. BAGLAND qu'il a répondu 12 jours après.

M. BAGLAND réitère en indiquant qu'il n'était pas précisé qu'il fallait répondre avant une date précise.

Il est rappelé que dans le mail il était indiqué qu'une réponse devait parvenir par retour de mail. Il rétorque que cela ne donne pas une date.

La secrétaire de mairie indique que par retour de mail veut dire : Répondre immédiatement, dès que l'on a reçu le courriel.

M. PIGACHE répond qu'une réponse 12 jours après c'est un peu long.

M. BAGLAND rappelle que le conseil attendait depuis le mois de juillet des précisions.

M. PIGACHE répond qu'il ne voit pas où est le problème puisqu'il a été nommé dans la commission pour laquelle il a proposé sa candidature.

- M. BAGLAND indique qu'il y avait des places de titulaire et qu'il ne restait que des places de suppléants.
- Que la commission Communications-informations a débattu principalement sur le bulletin municipal et indique qu'il a sollicité la société FEPP pour savoir si le logiciel utilisé actuellement pour le bulletin était adapté. Il a demandé s'il était possible de former une ou deux personnes pour avoir plus d'aisance pour utiliser cet outil. Il a été aussi demandé la fabrication d'une matrice de manière à pouvoir utiliser nous-même la trame. FEPP a répondu que c'est un bon produit pour l'utilisation que la commune voulait en faire.
M. PIGACHE demande ensuite aux élus s'ils sont intéressés par cette formation. La formation a lieu sur 2 jours et que le coût s'élève à 1 280 € pour un maximum de 3 personnes.
M. PALCOWSKI ajoute que la formation aurait lieu à Pocé-sur-Cisse.
Que pour la maquette le coût s'élevait à 320 € pour 2 trames spécifiques (32 pages et 4 pages).
Il indique qu'aucune décision n'a été prise. C'est juste une présentation. Les devis seront présentés en commission pour la prise de décision.
M. PALCOWSKI précise qu'il faut avant tout savoir qui serait intéressé par cette formation et voir ensuite le coût total.
M. VERON indique qu'il existe sur Monteaux une graphiste (Mme Aude-Marie BRECHE) et qu'il serait intéressant de connaître ses tarifs pour une mise en page du bulletin.
M. PIGACHE répond qu'elle sera sollicitée. Il précise qu'il a demandé lors de la commission si certains des membres accepteraient en suppléance de mettre à jour la rubrique informations-express sur le site.
M. PIGACHE remercie Claire pour la rédaction des courriers adressés aux associations et à l'école.
M. VERON indique qu'il n'a pas reçu de courrier pour l'association des commerçants.
Mme MARIE-JULIE répond qu'un mailing a été fait et que l'association y figurait.
M. SALESSE indique que la commission doit se réunir rapidement et demande si l'édition du bulletin de début d'année et celui de juin sont envisageable.
M. PIGACHE répond : « pas pour le bulletin de début d'année car c'est un peu court ».
M. MARIE-JULIE demande s'il est possible d'intervertir les bulletins.
M. PIGACHE répond que le bulletin de juin n'est qu'un « 4 pages ». C'est compliqué, le bulletin de 32 pages sera moindre sachant que durant l'année écoulée, il y a eu moins de festivités. La vie de la commune a été mise en veille. C'est pour cette raison que l'école a été sollicitée.
Mme NADOU demande si le nombre de lignes dans le bulletin pour les associations sont limitées.
M. PIGACHE répond « non » que chaque association aura les mêmes avantages. La commission gèrera la cohérence.
 - Que la commission Urbanisme a reçu la version 3 du PLUi et que les élus ont rencontré le 9 octobre Mme CARRE de l'agglomération pour en savoir plus et faire le point. M. PIGACHE indique que la rencontre était intéressante et que la commune a peu de marge de manoeuvre.
La prochaine rencontre aura lieu le 13 novembre en mairie avec le bureau d'étude Ville-Vivante.
 - Que la commission Bâtiments-travaux-voirie-cimetière a eu un retour du SIDELC et de l'ATD41 pour les futurs travaux d'enfouissement des réseaux et de l'aménagement de la rue du Colonel Rol-Tanguy. Le devis s'élève à 351 745 € hors subvention du SIDELC.
M. PIGACHE indique que l'aménagement sera aussi coûteux que l'enfouissement des réseaux soit 426 000 € (ATD).
M. PALCOWSKI indique que la subvention est plafonnée à 128 000 € pour le SIDELC.
M. PIGACHE précise que le coût est plus élevé car les tranchées seront plus longues et que celles-ci seront à la charge de la commune.
M. PALCOWSKI ajoute qu'en ce qui concerne la partie téléphonie le coût est plus élevé car elle est à cent pour cent à la charge de la commune quand la ligne est indépendante de la ligne électrique.

M. SALESSE demande sur combien d'années seront financés les travaux.

M. PIGACHE pense que ceux-ci peuvent être financés sur 2 années. Que les travaux peuvent être réalisés aussi sur 4 ans mais il faut penser aux riverains qui subiront les travaux et les désagréments. Qu'il faudra sans doute souscrire un emprunt.

- Que des devis ont été demandés pour l'éclairage de la salle associative pour le remplacement des néons par des tubes LED. Actuellement 6 néons sont défectueux sur 44.
- Que 3 devis ont été demandés pour la création de 3 places supplémentaires de stationnement Place B. de Montebise (7 places en totalité).
M. MACIA explique pourquoi les bordures sont plus hautes.
- Que la Préfecture a adressé à la commune l'arrêté de nomination de maire honoraire pour Yves LEHOUELLEUR, ancien maire.
- Qu'un livret d'accueil du Pays des Châteaux sera distribué en fin de séance.
- Qu'il nous a été proposé d'acquérir un terrain de 229 m² qui jouxte le dépôt de Véolia pour un euro symbolique + les frais du notaire.
- Qu'un point tri supplémentaire sera mis en place sur le parking du cimetière.

INTERVENTION DE M. PALCOWSKI

M. PALCOWSKI rapporte aux élus la rencontre du 2 octobre avec les agents du Syndicat du Bassin de la Cisse concernant le fonctionnement du nouveau vannage et son aménagement. Il explique que ce système permet l'ouverture automatique par la force de l'eau. Que l'ouverture et la fermeture verticale des vannes peuvent également être commandées directement depuis un tableau électrique. Si un problème électrique survenait, les vannes peuvent être manipulées manuellement. La mairie possède une clef.

M. VERON demande si le Centre de Secours peut en posséder une.

M. PALCOWSKI répond qu'une deuxième clef a été demandée mais que le président du syndicat n'est pas favorable à la délivrance d'une deuxième clef.

M. PALCOWSKI a alerté le Syndicat sur l'abaissement notable du niveau du ruisseau de Mesland par rapport à la situation précédente.

Le syndicat a répondu qu'il est tout à fait conscient de l'abaissement du niveau d'eau, puisque ce point aurait fait l'objet de discussions avec la précédente municipalité. Que la cote de l'ensemble des nouvelles vannes serait calée sur la cote de l'ancienne vanne la plus basse, afin que l'ouvrage soit plus réactif en cas de crue.

M. PALCOWSKI précise qu'aucun écrit n'a été établi pour acter de l'abaissement du niveau d'eau.

M. BAGLAND demande si un plan de maintenance est prévu et si le service technique de la commune interviendra s'il y a une panne électrique.

M. PALCOWSKI répond qu'un protocole sera mis en place avec le syndicat du Bassin de la Cisse.

M. SALESSE demande si le syndicat reconnaît les faits et l'abaissement du niveau de l'eau.

M. PALCOWSKI répond « oui » mais que c'est un sujet épineux et que le syndicat lors de la rencontre a essayé d'éviter le sujet.

M. PALCOWSKI informe les élus de la mise en place de l'outil d'information Panneau Pocket, de la possibilité de télécharger l'application sur un smartphone ou une tablette et d'en visualiser le contenu. Le coût de l'abonnement annuel est de 130 € pour ce service ou le nombre de lignes est illimité pour alerter la population et l'informer.

Que 25 % de la population ont téléchargé l'application.

Il remercie Laetitia, Barbara, Claire, Marie-Hélène, Jean-Etienne et Olivier pour la distribution des flyers. Mme NADOU demande si les associations peuvent y déposer des informations et qui le met à jour.

M. PALCOWSKI répond que les associations peuvent s'abonner individuellement à cette application, et que dans un premier temps, l'information reste communale néanmoins, si une association veut annoncer une manifestation sur la commune, celle-ci pourra être mise en ligne par M. le Maire, M. PIGACHE et lui-même.

M. PALCOWSKI annonce la liquidation judiciaire de la boucherie de M. MEUNER. La commune a récupéré les clefs des locaux grâce aux démarches entreprises auprès du mandataire judiciaire.

M. PALCOWSKI indique que la commission Fêtes-Cérémonies-Vie associative s'est réunie le 9 septembre pour lister les manifestations des prochains mois et les tâches ont été réparties entre les membres de la commission afin d'organiser au mieux les futurs événements.

Le Forum des associations a eu lieu le 19 septembre. Les retours ont été positifs. Une reconduction en 2021 est envisagée.

La cérémonie du 11 novembre sera célébrée à huis clos.

Les vœux du Maire prévus le 8 janvier 2021 sont suspendus.

INTERVENTION DE M. MACIA

M. MACIA indique que 7 sapins ont été commandés. Les guirlandes de Noël seront posées semaine 50 et la dépose semaine 2.

Que le préau de l'école a un problème d'étanchéité. Que des devis ont été demandés. Le coût s'élève à 394 € HT.

INTERVENTION DE M. VERON

M. VERON demande où en est le recrutement pour le remplacement de l'agent technique en arrêt de maladie et demande le nombre de candidats qui se sont manifestés.

M. PALCOWSKI répond qu'il n'y a pas eu de retour pour le moment.

M. VERON indique que la poste est fermée pour 3 semaines. Il comprend que l'agent doit prendre ses congés et qu'il y a eu la COVID. Demande si une solution a été trouvée pour pallier à cette fermeture et que l'ancien agent pourrait peut-être effectuer le remplacement.

M. PALCOWSKI répond que l'agent est en retraite, qu'elle a été sollicitée mais qu'elle est limitée par le nombre d'heure à effectuer.

M. VERON demande si l'agent a encore des congés à prendre.

M. PALCOWSKI répond que l'agent a droit à ses 5 semaines de congés comme tout le monde. Que M. le Maire a eu un contact avec le représentant de la Poste et le service du personnel de la Poste et qu'il avait répondu qu'il n'avait personne à proposer.

Mme MARIE-JULIE demande si le poste de l'agent technique a été mis sur JOB41.

M. PALCOWSKI répond que le poste figure sur le site de la commune, sur panneau pocket et sur la bourse de l'emploi de la fonction publique. La Bourse de l'emploi est accessible pour l'ensemble du territoire national.

M. BAGLAND demande s'il faut le permis B.

M. PALCOWSKI répond « oui » c'est le minimum pour se déplacer sur le territoire communal pour accomplir les missions confiées pour ce poste.

M. VERON indique qu'il avait demandé à Mme HUON un tableau de fréquentation des arrêts de bus. Que dans le document reçu, il manquait l'arrêt de bus du cimetière. Mme HUON répond qu'il y a environ 4 à 5 enfants par arrêt de bus.

INTERVENTION DE Mme NADOU-CHAUSSON

Mme NADOU demande si la boulangerie est toujours en vente. Qu'en est-il de l'épicerie ? Ne pourrait-on pas proposer à l'épicerie la rôtissoire pour cuire des poulets.

M. PIGACHE répond que la boulangerie a proposé à la commune l'achat de la vitrine, que des mesures ont été prises à l'épicerie par M. MORGAND pour faire un plan et que l'épicière n'a pas le droit de manipuler de la viande.

M. SALESSE rétorque que M. le Maire avait indiqué qu'il y aurait des négociations avec la boulangerie.

M. PIGACHE répond qu'il n'y a pas d'avancé pour le moment.

Mme MARIE-JULIE indique que l'on pourrait peut-être avoir l'aide de la chambre de commerce pour l'épicerie.

M. SALESSE dit qu'une étude pourrait peut-être être inscrite dans le cadre du plan territorial du Pays des Châteaux qui ont du personnel dédié. Que le Pays des Châteaux peut peut-être nous aider à monter un projet.

M. PIGACHE demande à M. SALESSE de s'en charger.

M. SALESSE répond « oui » mais que le titulaire c'est M. MORGAND.

Mme NADOU demande si des copies de l'attestation seront mises dans les commerces en utilisant l'attestation actuelle.

M. PIGACHE répond « oui » ça sera fait quand la nouvelle attestation sera mise en ligne.

M. PALCOWSKI rétorque que l'attestation devrait sortir en soirée et rappelle que l'ancienne attestation n'est plus valable.

INTERVENTION DE M. BAGLAND

M. BAGLAND demande si l'on a fait le nécessaire concernant les jeux au stade (bille de bois et pont suspendu).

M. MACIA répond que le nécessaire a été fait pour la bille de bois. Quant au pont, il irait voir.

M. BAGLAND rapporte que les gens demandent qu'elle est la situation de Monteaux vis-à-vis du COVID car sur la NR, il est dit que la commune de Monteaux est très impactée.

M. PALCOWSKI répond que le calcul à faire est simple, en faisant le ratio on constate qu'il y aurait 3 à 4 cas sur Monteaux.

M. PALCOWSKI précise qu'une liste de personnes âgées et vulnérables a été réactualisée. Il indique que l'ensemble des élus devront être réactifs pour la répartition des tâches.

M. BAGLAND demande si une date peut être calée pour réunir la commission « Embellir mon village ».

INTERVENTION DE M. SALESSE

M. SALESSE demande s'il est possible de rédiger un arrêté pour maintenir l'ouverture du salon de coiffure ou que l'on peut peut-être le faire avec l'agglo.

M. PIGACHE répond qu'un arrêté municipal est du ressort du Maire.

La secrétaire de mairie répond que ce type d'arrêté est illégal.

La séance est levée à 20 heures 55.

P/Le Maire,
L'Adjoint au Maire Déléguée,
Jean-Etienne PIGACHE